



Pas de pause légale

Par Nina

Bonjour je suis actuellement en CDI dans une grande agence de voyage ; je travaille en centre commercial ; occasionnellement nous sommes dans l'obligation de faire 9h30 20h sans pause car nous ne pouvons pas fermer l'agence ; ils nous disent que nous pouvons manger un sandwich vite fait à l'arrière ; mais si un client entre nous somme obliger de le prendre; je ne pense pas que ce soit légal. Pensez vous que je puisse faire quelque choses pour dénoncer sa.

Sans parler de la pressions au travail et du turnover des employés.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50